# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2014

# **ORDRE DU JOUR**

- Election du Maire
- Détermination du nombre de postes d'adjoints
- Election des adjoints
- Fixation des indemnités des élus
- Election des délégués auprès du Syndicat du Dadou
- Election des délégués auprès du SDET
- Election du Conseiller Défense
- Composition du Conseil d'Administration du CCAS
- Election des membres du CCAS
- Election des membres de la Régie de l'Office du Tourisme

-----

<u>Présents</u>: Mmes E.BARTHE - L.BONNASSIEUX - C.COUGNENC - F.GOURLIN - B.MARC - F.PORTES - A.POUILHE - A.SALMON - A.TAILLANDIER et MM. T. BARDOU - G. BERTRAND - M. CARAYON - T.DAGUZAN - E. DELOUVRIER - V. DESRUMEAUX - JL. GUIPPAUD - M. MASSIES - T. PLO - Q. VICENTE

-----

#### **ELECTION DU MAIRE**

**DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS** 

**ELECTION DES ADJOINTS** 

(voir Procès -Verbaux)

#### FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, conformément à la réglementation en vigueur, de bien vouloir fixer les indemnités des élus.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre (Mme COUGNENC et BONNASSIEUX, M. CARAYON et VICENTE), le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités des élus comme suit :

- pour le Maire : 43 % de l'indice brut 1015
- pour les Adjoints : 16.5 % de l'indice brut 1015

## ELECTION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DU DADOU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune adhère au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou. Selon les statuts de ce dernier, la Commune doit désigner deux délégués titulaires pour la représenter en son sein.

Sont candidats: Mme Florence GOURLIN et M. Jean-Luc GUIPPAUD

Suit le vote qui donne les résultats suivants :

Votant: 19 Pour: 15 Abstention: 3 Contre: 1

Ont obtenu : Mme Florence GOURLIN 15 voix

M. Jean-Luc GUIPPAUD 15 voix

Ont donc été élus : Mme Florence GOURLIN et M. Jean-Luc GUIPPAUD

#### **ELECTION DES DELEGUES AUPRES DU SDET**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune adhère au Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn. Selon les statuts de ce dernier, la Commune doit désigner deux délégués titulaires pour la représenter en son sein.

Sont candidats: M. Edouard DELOUVRIER et M. Maxime MASSIES

Suit le vote qui donne les résultats suivants :

Votant: 19 Pour: 15 Abstention: 4

Ont obtenu: M. Edouard DELOUVRIER 15 voix

M. Maxime MASSIES 15 voix

Ont donc été élus : M. Edouard DELOUVIER et M. Maxime MASSIES

#### **ELECTION DU CONSEILLER DEFENSE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, suite à l'installation du nouveau Conseil, ce dernier doit désigner en son sein un correspondant défense dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de la défense. M. le Maire demande s'il y a un candidat. M. Delouvrier Edouard se porte candidat.

Suit le vote qui donne les résultats suivants :

Votant: 19 Pour: 15 Abstention: 3 Contre: 1

M. DELOUVRIER est donc élu, avec 15 voix, correspondant à la défense.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'aux termes de l'article 7 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, ce dernier fixe librement le nombre des membres du Conseil d'Administration, dans la limite de 8 membres élus (représentant le Conseil) et 8 membres nommés (représentant les Associations œuvrant dans le secteur social).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, sur la Commune, les membres élus étaient au nombre de 7 et les membres désignés au nombre de 7. Il propose au Conseil de modifier ce nombre et de bien vouloir le porter à 5 comme la loi l'autorise.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le conseil Municipal décide de fixer la composition du Conseil d'Administration comme suit :

- 5 membres élus
- 5 membres nommés

# ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation des membres qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Sont candidats : Mme PORTES, Mme BONNASSIEUX, Mme TAILLANDIER, M. PLO et Mme SALMON

Suit le vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 19 Suffrages exprimés : 18

Abstention: 1

Ont obtenu : Mme PORTES 18 voix

Mme BONNASSIEUX 18 voix Mme TAILLANDIER 18 voix Mme SALMON 18 voix M. PLO 18 voix

Ont donc été élus : Mme PORTES, Mme BONNASSIEUX, Mme TAILLANDIER, M. PLO et Mme SALMON

## ELECTION DES MEMBRES DE LA REGIE DE L'OFFICE DU TOURISME

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par une délibération en date du 14 décembre 2009, il a été décidé de créer une régie avec la personnalité morale et l'autonomie financière pour la gestion de l'Office du Tourisme.

Les statuts prévoient que la régie doit être gérée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres dont 7 membres du Conseil Municipal et 5 membres bénévoles adhérents à l'Office du Tourisme.

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à l'élection des membres élus de ce Conseil d'Administration. Il demande qui est candidat.

Se présentent pour être membres du CA : M. DESRUMAUX, Mme GOURLIN, M. VICENTE, Mme MARC, M. DAGUZAN, Mme SALMON, Mme BARTHE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer dans le Collège des élus du Conseil d'Administration, les membres suivants : M. DESRUMAUX, Mme GOURLIN, M. VICENTE, Mme MARC, M. DAGUZAN, Mme SALMON, Mme BARTHE.